Santé

ZOOM

ET LICENCIÉS

a brûle le visage, c'est épouvantable, le cuir chevelu, les yeux, le nez, les mains... Et c'est tous les jours comme ça ». Stéphane, quarante-cinq ans, est à bout de forces. Depuis 2009, ce salarié de Nutréa-Triskalia, une des plus grandes entreprises agroalimentaires bretonnes des Côtes-d'Armor, est malade. « On réceptionnait et transportait des céréales stockées dans des hangars qui, normalement, devaient être aérés, mais, pour des raisons d'économie, la direction a décidé de ne plus faire fonctionner la ventilation. Du coup, les céréales ont commencé à chauffer et à être infestées de vermine. C'était l'horreur. Pour s'en débarrasser, l'entreprise les a aspergées de pesticides. C'est comme ça que l'on a été intoxiqués », raconte Laurent, quarante et un ans, un collègue de Stéphane, également atteint.

Parmi les pesticides, le Nuvan Total, interdit depuis 2007, et d'autres, dépassant de 7 fois la dose autorisée.

Vomissements, démangeaisons, diarrhées, saignements de nez, raideurs dans les doigts, maux de tête, douleurs au ventre, aphtes dans la bouche, problèmes respiratoires, picotements dans la langue... ont conduit ces deux salariés à être licenciés pour inaptitude l'été dernier. Parmi les produits utilisés, le Nuvan Total, un pesticide interdit depuis 2007, et des quantités d'insecticides, qui dépassent – tous confondus – de sept fois la dose maximale autorisée. « On n'avait qu'un masque en papier pour se protéger, précise Stéphane, mais ni combinaison, ni gants, ni lunettes réglementaires. » Sur les quelque 70 salariés de la société, 18 ont des problèmes de santé. Stéphane et Laurent ont porté plainte. Une enquête est ouverte au tribunal de grande instance de Saint-Brieuc. « Nous allons contester le licenciement pour inaptitude au conseil de prud'hommes, prévient leur avocat, Me François Lafforgue. On intoxique des salariés, ils tombent malades et on s'en débarrasse, c'est trop facile. »

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION RO-BIN DES TOITS, ÉTIENNE CENDRIER, SE BAT POUR FAIRE APPLIQUER LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION AVEC LES PORTABLES. POUR QUE L'HISTOIRE DE L'AMIANTE NE RECOMMENCE PAS.

nutile de lui demander son numéro de portable, il n'en a pas. « Je vis très bien sans », assure Etienne Cendrier, porte-parole de Robin des Toits, une association qui a vu le jour en 2000 pour alerter sur les dangers de la téléphonie mobile. « J'ai découvert les problèmes quand des antennes-relais ont été installées en face de

la maternelle de mes enfants. Je me suis apercu qu'il n'y avait quasiment pas de réglementation alors que des études pointaient des effets sur la santé. »

Communiqués aux médias, sensibilisation du public, sit-in pour empêcher l'implanta-

tion d'antennes indésirables... En quelques années, cet artiste peintre, qui ne connaissait rien au sujet auparavant, devient la bête noire des opérateurs. Un empêcheur de téléphoner en rond qu'Orange et Sfr, puis Bouygues assignent en justice en 2003 pour avoir affirmé dans un journal que certaines mesures des ondes émises chez des habitants inquiets n'étaient pas fiables, car « les opérateurs prévenus pouvaient baisser les puissances des antennes-relais ». Finalement, le tribunal reconnaîtra que les documents et témoignages fournis par le lanceur d'alerte étaient probants. Les 225000 euros de dommages et intérêts qu'on lui réclame ? « Pure intimidation », dit-il.

Démasquer les lobbys

Mais que veut ce « Robin des toits » au juste? Eviter « un scandale sanitaire », comme il l'a écrit dans un livre*, en appliquant « le principe de prévention ». Ce qui devrait se traduire, selon lui, par une vraie campagne d'information sur les téléphones portables auprès des femmes enceintes afin qu'elles n'exposent pas leur bébé aux ondes in utero, l'interdiction des mobiles pour les enfants, la mise en place d'un dispositif qui permette de couper complètement la Wi-Fi chez soi... L'association se bat aussi pour limiter la puissance des ondes émises par les antennes-relais à 0,6 volt par mètre, contre 41 au minimum actuellement : « Les opérateurs ne veulent pas, car, pour émettre moins, il faut multiplier les antennes, ce qui

coûte de l'argent. » Pourtant, aujourd'hui, Etienne Cendrier se réjouit. Le 20 septembre dernier, la cour d'appel de Montpellier a condamné Sfr à démonter, à Montesquieudes-Albères (Pyrénées-Orientales), une antenne-relais située à 80 mètres des habitations : « C'est la première fois que la justice reproche à un opérateur de ne pas appliquer le principe de précaution. »

Une décision prise, selon le tribunal, pour protéger la santé des riverains en vertu du rapport international «Bioinitiative» de 2007. Synthèse d'environ 1500 études, celui-ci reconnaît la toxicité des champs électromagnétiques générés par les portables, les antennes, la Wi-Fi ou encore le Wimax sur le système immunitaire, le stress cellulaire, l'Adn, le métabolisme, le système de contrôle anticancéreux... en cas d'exposition chronique. En mai 2011, le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) enfonce le clou en classant les radiofréquences « probablement cancérigènes », sur la base d'un risque accru de gliome - cancer du cerveau - pour les gros utilisateurs de portables. « C'est un début de reconnaissance du danger, commente Etienne Cendrier. Jusque-là, l'Organisation mondiale de la santé (Oms) soutenait plutôt le lobby des industriels. » Un lobby puissant qui se veut rassurant mais oublie de signaler que certaines études ne sont pas très indépendantes. En 2006, des chercheurs suisses ont montré que 33 % des études financées par des industriels de la téléphonie mobile

sur la santé, contre 80 % des études dotées de financements publics. Pour Etienne Cendrier, un signe ne trompe pas : « En 1919,

les compagnies mondiales d'assurances n'ont plus voulu couvrir les risques sanitaires liés à l'amiante, elles n'assurent pas non plus ceux liés à la téléphonie mobile, qu'un rapport d'octobre 2010 d'un des principaux groupes, la Lloyds, compare justement à l'amiante. »



ÉTIENNE CENDRIER LE ROBIN DES TOITS

Sensibiliser la population

Tout ne serait donc pas si rose dans le grand monde du portable. Il y aurait même une augmentation du nombre de personnes électrohypersensibles selon Robin des Toits : « De plus en plus de témoignages de gens qui ne supportent pas les ondes électromagnétiques arrivent à l'association. Ils ont l'impression d'avoir la tête dans un étau en permanence, c'est une véritable torture. Même des enfants sont concernés maintenant. »

Etienne Cendrier aurait aimé parler de tout cela lors du Grenelle des ondes mis en place par le gouvernement en 2009. Mais l'initiative n'a quasiment rien donné, si ce n'est une loi de juillet 2010 qui interdit les portables aux enfants de moins de 6 ans et dont les décrets d'application ne sont toujours pas publiés. Alors, en attendant mieux, il rappelle les conseils de l'Oms : « Eviter les appels de plus de trois minutes et attendre deux heures entre deux coups de fil. » De quoi rendre le portable... insupportable! • Brigitte Bègue

* Et si la téléphonie mobile devenait un scandale sanitaire ?, éd. du Rocher, 9,90 €.

RR